

SOUGEAL *infos*

Bulletin municipal de la commune de Sougeal



INVITATION

P12
Espace plurifonctionnel



P16
L'APEL : spectacle Asti EVEN



P24
Les cigognes sont de retour

n°43
juillet
2016



LE MOT DU MAIRE 3



INFOS SOCIALES 10



COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE 4



LA VIE COMMUNALE 11



COMPTES RENDUS DU C M 5



LA VIE ASSOCIATIVE 16



A PROPOS DU MARAIS 8



UN PEU D'HISTOIRE 22



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 9



LES CIGOGNES 24



Aurons-nous encore une boulangerie à SOUGEAL ?

La question revient régulièrement depuis que Nicolas Pilorge, victime d'une chute aux conséquences lourdes, a dû annoncer qu'il ne reprendrait pas son activité de boulanger.

Avec cet accident, d'un seul coup, le service à la population s'est éteint. Pour la première fois sans doute, Sougeal, se retrouve depuis plusieurs mois sans boulangerie. Outre le service strictement commercial et quotidien qui a disparu, c'est avec lui toute l'animation du bourg qui s'en ressent et en souffre. Au-delà du service, c'est aussi, certainement, avec cette porte dorénavant fermée, une écoute qui ne répond plus, un sourire qui s'est éteint, un contact humain qui disparaît. Au moment où la municipalité affiche cette volonté de revitaliser le centre-bourg, voilà que l'un de nos deux derniers commerces ferme sa porte.

Aurons-nous encore, demain, une boulangerie à Sougeal ? La question qu'un grand nombre d'entre vous se pose, peut se décliner de diverses façons :

- Avons-nous la volonté de faire en sorte qu'une boulangerie rouvre à Sougeal ?
- Une boulangerie à Sougeal est-elle encore viable ?
- Est-ce le rôle de la municipalité de s'impliquer dans un projet de nouvelle boulangerie ? La commune en a-t-elle les moyens ?
- Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? Ou bien est-ce que la disparition du commerce en milieu rural est inéluctable ?
- Sommes-nous en mesure de recruter un nouveau boulanger qui donnera toutes satisfactions ?
- La population est-elle prête à jouer le jeu ? Ou bien est-ce que des habitudes sont déjà prises ailleurs ?

Toutes ces questions qui alimentent le débat, sont indissociables les unes des autres et la réponse à chacune d'elles n'est pas évidente.

Le montage financier d'un projet comme celui qui nous préoccupe est complexe et le niveau des aides auxquelles nous pouvons prétendre est variable et sujet à caution. Des informations ont été collectées pour évaluer dans quelle mesure, sous quelles conditions et à quel coût la commune pourrait mettre à disposition d'un nouveau boulanger,

le fournil et le labo de Monsieur Pilorge avec le matériel, mais aussi, un logement et un point de vente attendant, à aménager. Ce à quoi, seule la maison de Jean Renault peut convenir.

Des moyens de communication plus ou moins médiatiques ont également été mis en œuvre pour recruter un couple de professionnels intéressés. Des contacts ont été établis.

Aujourd'hui la municipalité est prise comme entre marteau et enclume entre la hâte (justifiée) des époux Pilorge de liquider leur outil de travail et la nécessité d'avoir la meilleure visibilité possible sur le projet. Il est nécessaire d'en faire une lecture objective, pour prendre des décisions réfléchies et en tout état de cause.

La seule chose dont nous sommes sûrs aujourd'hui : la municipalité est déterminée à s'investir dans ce projet dans la limite de l'entendement et du raisonnable, au vu et su de l'ensemble des éléments à considérer. En un mot de sa faisabilité.

Outre la boulangerie, la municipalité a beaucoup d'autres fers au feu, mais au moment où l'été, déjà là, nous invite à la pause, nous nous préparons dans quelques jours à inaugurer notre nouvel Espace Plurifonctionnel et à dévoiler son nom.

La réalisation de cet équipement, conçu par la précédente municipalité, nous a accaparés tout le premier tiers de ce mandat. De part sa modernité, il symbolise à lui seul, le dynamisme de Sougeal. D'une esthétique reconnue, il bénéficie d'un aménagement paysager particulièrement soigné et notre beau bourg est pour lui un écrin de choix.

Au moment de clore cet édito, j'ai souhaité rendre hommage à Madame Yvonne Deroyant notre doyenne, récemment disparue à l'âge de 98 ans. En quelques semaines la maladie a eu raison de ce petit bout de bonne femme courageuse et sympathique aux portes du centenaire, après une dure vie de labeur.

Au revoir Yvonne.

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

Rémi Chapdelaine



Ouverture du secrétariat de mairie

Du 4 au 24 juillet 2016, le secrétariat est ouvert au public les mardi et jeudi de **8 h 30 à 12 h 30** excepté le jeudi 14 juillet où la permanence aura lieu le vendredi. Réouverture habituelle à compter du 25 juillet.

Fermé samedi, dimanche et jours fériés.

Tél : 02.99.48.61.93 - Fax : 09.70.60.41.20

@mail : mairie-sougeal@wanadoo.fr



Recensement militaire

Les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie, et ce entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

L'attestation de recensement qui leur sera délivrée est obligatoire pour s'inscrire aux examens, concours et permis de conduire.



Passeports

La demande de passeports se fait à la mairie de Dol de Bretagne, Combourg, Saint-Brice-en-Coglès ou à Pontorson.



Déchetterie Pleine-Fougères Ouverture

Lundi, Mercredi et samedi :
de **9 h à 12 h 30**
et de **13 h 30 à 18 h**.

Manifestations, grands rassemblements : dispositif de secours !

Les organisateurs de manifestations festives, sportives, culturelles, feux d'artifices, etc. doivent prévoir la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité adaptée. Selon le type de manifestation, certaines dispositions légales et règlementaires sont à respecter.

Vous trouverez un dossier-type de sécurité et tous renseignements utiles à l'organisation d'une manifestation au secrétariat de mairie.

Les chiens en divagation

Le Conseil municipal a décidé en mai 2011 la mise en place d'un arrêté municipal interdisant la divagation des animaux sur la commune. Cet arrêté concerne les chiens et les chats mais aussi les bovins et les chevaux ;

nous sommes fréquemment saisis de plaintes à ce sujet.

Désormais l'intervention de la fourrière ou (et) l'application d'amendes aux propriétaires sera systématique. Ces mesures ont pour objet de prévenir les accidents et responsabiliser les propriétaires.



Containers : Rappel

Les containers mis à disposition de la commune sont exclusivement réservés aux sacs jaunes disponibles en mairie et aux sacs ordures ménagères.

Tonte des pelouses

Comme le prévoit l'arrêté communal du 3 juin 2013, la tonte des pelouses est restreinte le dimanche et uniquement autorisée entre 10h00 et 12h00.

Brûlage des déchets verts

Il est rappelé dans un arrêté préfectoral du 20 avril 2015 que le brûlage de déchets verts ménagers (issus de la tonte de la pelouse, taille de haies, débroussaillage) et professionnels (issus de la gestion des espaces verts) sont interdits toute l'année dans tout le département. Pour les agriculteurs, il est autorisé de brûler des déchets verts issus de l'entretien des haies et élagage des arbres. Pour plus de précisions, s'adresser à la mairie.



Bienvenu sur Bloctel

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

En étant inscrit sur cette liste, vous évitez tout démarchage, excepté :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que :
 - Les appels émanant d'un service public
 - Les appels émanant d'instituts d'études et de sondage
 - Les appels émanant d'associations à but non lucratif

- Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1^{er} juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail et si nécessaire, qu'il regarde dans les spams. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura cliqué sur le lien hypertexte qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors protégé contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de son inscription qui lui sera envoyée par mail. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

Piègége de ragondins

La mairie lance un appel à toutes personnes intéressées par le piègége de ragondins dans le marais communal.

Une indemnisation versée par la municipalité est prévue par prise.

Pour de plus amples informations, s'adresser à la mairie



Ouverture du site Internet de la mairie de Sougeal

Le site internet de la mairie est ouvert.

Vous trouverez toutes les informations concernant la commune autant administratives, pratiques qu'associatives.

Il ne demande qu'à s'enrichir et vous êtes invités à nous communiquer toutes les infos qui seraient susceptibles d'être mises en ligne, connectez-vous sur la page « **contact** ».

Adresse du site :

<http://www.mairie-sougeal.fr>



CONSEIL DU 18 FÉVRIER 2016

PARTICIPATION COMMUNALE A L'ÉCOLE PRIVÉE DE SOUGEAL - ANNÉE 2016 : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT (CONVENTION)

Pour l'année 2016, le conseil municipal décide d'allouer à l'école privée de SOUGEAL la somme de 369 € par élève en classe élémentaire et 1 136 € par élève en classe maternelle au titre de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement, dans le respect de la réglementation préfectorale.

Cette somme, attribuée exclusivement aux élèves habitant SOUGEAL sera versée à l'OGEC.

RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA CONCESSION D'UNE CASE DANS LE COLUMBARIUM MUNICIPAL

Monsieur Jean-Claude RICHET, titulaire d'une concession dans le cimetière communal pour la case n°4 dans le columbarium, a manifesté par courrier en date du 4 février 2016, son souhait de rétrocéder cette concession à la Commune, à titre onéreux, suite à l'enlèvement de l'urne cinéraire qu'elle contenait.

Le Conseil décide d'accepter la rétrocession de la concession de la case du columbarium de Monsieur RICHET à titre onéreux. Le remboursement portera donc sur un montant de 170 €.

POSSIBILITÉ D'EXTENSION DE L'ACCÈS AU MARAIS AUX EXPLOITANTS DE TERRES SUR SOUGEAL DONT LE SIÈGE D'EXPLOITATION SE SITUE HORS COMMUNE

Considérant la baisse régulière du nombre d'animaux mis en pacage au marais depuis plusieurs années, s'agissant en particulier de l'effectif bovin,

Vu la perte de recettes enregistrée par la commune dans le cadre de cette baisse des effectifs,

Sur proposition de la Commission des Biens Communaux Non Bâties, le conseil municipal, décide de modifier le règlement concernant les conditions d'accès au pacage du marais et autorise les agriculteurs exploitant des terres sur SOUGEAL et dont les sièges d'exploitations sont situés sur des communes limitrophes en Ille-et-Vilaine à bénéficier du pacage au marais communal à compter de la saison 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Projets en cours

Projet lotissement : Monsieur Le Maire informe le conseil du lancement de l'Avis d'Appel Public à Concurrence, mis en ligne sur Mégalis Bretagne, concernant l'étude de maîtrise d'œuvre du projet de lotissement.

CONSEIL DU 14 AVRIL 2016

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Commune

Le budget de la Commune dégage un excédent de fonctionnement de 290 649,54 € et un excédent d'investissement de 531 356,76 €.

Assainissement

Le budget annexe de l'Assainissement dégage un déficit de fonctionnement de 5 117,78 € et un excédent d'investissement de 20 066,30 €.

Lotissement

Le budget annexe du lotissement dégage un excédent de fonctionnement de 104 692,70 € et un excédent d'investissement de 46 221,12 €.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉ PAR M. LE MAGOUROU, TRÉSORIER

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, pour ces 3 budgets, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Considérant la hausse des taux d'imposition de 5% en 2015, Le Conseil, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation :	13,39
- Foncier Bâti :	15,35
- Foncier Non Bâti :	38,02

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Commune

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à un montant de 626 645,60 €, ce qui permet de dégager un crédit de 200 000 € viré à la section d'investissement. Celle-ci s'équilibre à un montant de 1 080 411,58 €, comprenant les opérations en cours et les actions nouvelles.

Assainissement

Le budget primitif de l'année 2016 du service Assainissement s'équilibre en fonctionnement à la somme de 43 794,00 € et en investissement à la somme de 41 234,30 €.

Lotissement

Le budget primitif de l'année 2016 du service Lotissement s'équilibre en fonctionnement à la somme de 104 692,70 € et en investissement à la somme de 46 221,12 €.



VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS ET SUBVENTIONS SCOLAIRES

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Le Maire propose d'ajourner le vote des subventions de fonctionnement afin d'étudier ce point de façon plus approfondie en réunion maire - adjoints et auprès de la commission des « Finances ».

Le Maire propose tout de même de se prononcer sur la subvention accordée pour le piégeage de ragondins. Le Conseil décide d'allouer la somme de 2,50 € par animal éliminé dans la limite de 300 unités, accordée aux chasseurs volontaires pour l'année 2016.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Maire ayant rappelé le fonctionnement et la situation financière du C.C.A.S., le Conseil, décide à l'unanimité de renouveler la subvention de 2 000 € pour 2016.

SUBVENTION A.C.C.A. SOUGEAL :

Après avoir pris connaissance du montant attribué en 2015, le Conseil décide d'accorder une subvention à l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.) pour un montant de 147 € à titre de participation aux frais occasionnés lors de l'organisation de battues aux nuisibles, pour la saison de chasse 2016/2017, pour participation à la destruction des nuisibles sur la commune.

SUBVENTIONS SCOLAIRES :

Le Conseil décide d'accorder une participation annuelle de 43 € par année scolaire et par enfant de SOUGEAL participant à des voyages scolaires, dans la mesure où le coût de ce séjour à la charge des familles s'élève au moins à 150 €.

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2016

Le Maire, considérant l'augmentation de 3 % en 2014, propose de maintenir les tarifs municipaux pour 2016, ce qui est adopté par le Conseil Municipal.

PARTICIPATIONS COMMUNALES A L'ÉCOLE PRIVÉE : ANNÉE 2016

Une dotation de 61 € par enfant pour les fournitures scolaires individuelles (non collectives) sera versée à l'APEL (élèves habitant Sougeal). Une subvention de 950 €, pour participation aux frais de sorties à caractère pédagogique et sportif, (intervenants et divers) sera également versée.

PATURAGE AU MARAIS - SAISON 2016

Tarifs 2016 : les tarifs de 2015 sont maintenus pour 2016.

Concernant la gestion du chargement au marais, et s'agissant des retraits anticipés d'animaux, le Conseil a décidé, et sur proposition de la Commission des Biens Communaux Non Bâties, d'accorder 3 € de remise par animal retiré avant le 15 octobre de chaque année et renseigné avant cette date en mairie, en précisant la date exacte de sortie et le numéro d'identification des animaux concernés. Seuls les animaux inscrits pour la saison

entière et relevant du tarif plein pourront bénéficier de cette mesure.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BAIE DU MT ST MICHEL – COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – MODIFICATION DES STATUTS - AVIS DES COMMUNES

Après avoir délibéré, le conseil décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Baie du Mt-St-Michel afin de faire figurer la compétence « Assainissement non collectif » au titre des compétences facultatives.

ADHESION DE LA COMMUNE DE ROZ SUR COUESNON AU SYNDICAT MIXTE DU COUESNON AVAL - AVIS DE LA COMMUNE

Après avoir délibéré, le conseil décide de donner un avis favorable à l'adhésion de Roz sur Couesnon au Syndicat Mixte du Couesnon Aval.

CONSEIL DU 20 MAI 2016

VOTE DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS (SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT)

Après examen des demandes et prise en compte des particularités des diverses associations, de leurs moyens et de leur offre d'animation, et considérant qu'une augmentation de 3 % ayant été votée en 2014, sur proposition du Maire le Conseil décide de maintenir les subventions pour 2016 à l'exception de l'UNC Sougeal, de l'Amicale des retraités, de l'USS Sougeal, de l'APEL, des Maquettes de la Baie et du Téléthon.

PROGRAMME VOIRIE 2016

M. Jean-Yves LEFRANÇOIS, adjoint en charge de la voirie communale, donne connaissance des devis présentés en vue de la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2016.

Parmi ces offres, le Conseil valide le choix du mieux-disant. L'entreprise SERENDIP située à Bagger-Pican se voit ainsi confiée les travaux du programme de voirie de 2016 pour un montant de 14 992,68 € TTC.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Considérant la nécessité de prolonger la ligne de trésorerie arrivée à échéance afin de financer divers investissements prévus au Budget Principal notamment les travaux de rénovation et extension d'un espace plurifonctionnel, le Maire donne connaissance des offres reçues. Cette ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € sera consentie, si besoin, dans le cadre d'une avance de TVA et dans l'attente des subventions pour ce projet, auprès de l'Agence Crédit Agricole.

AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL ET DE SON ENVIRONNEMENT – ETUDE DE FAISABILITÉ - ATTRIBUTION

Marie-Laurence PÉRIAUX rappelle au Conseil qu'une consultation a été lancée auprès d'architectes en vue de réaliser des études préliminaires et la maîtrise d'œuvre pour l'aménage-



ment d'un lotissement communal et de son environnement à SOUGEAL.

Après auditions, et considérant que les crédits nécessaires pour cette étude ont été prévus au budget de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet PODER, situé à Saint-James, et de son co-traitant ABEIL, situé à Saint Grégoire pour un montant de 8 754 € TTC pour la tranche ferme. A noter que la tranche conditionnelle calculée lors de cette consultation, sur une base de 200 000 € de travaux est fixée à 6,942 %, montant qui sera arrêté à la fin de l'étude.

INSTALLATION RADIATEURS ELECTRIQUES LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL

Marie-Laurence PÉRIAUX, adjoint responsable des bâtiments, rappelle la demande de Monsieur Hervé MOLA, concernant l'installation de radiateurs électriques dans son logement.

Parmi les devis étudiés par la Commission compétente, le Conseil décide de retenir le mieux-disant présenté par l'entreprise DE KERMA situé à Pontorson, pour un montant de 2 450,25 € TTC.

INSTALLATION EXTINCTEURS ESPACE PLURIFONCTIONNEL

Marie-Laurence PÉRIAUX informe le Conseil de l'obligation d'installer le matériel nécessaire à la mise en conformité du nouvel Espace Plurifonctionnel au regard de la sécurité incendie. Elle donne connaissance du devis présenté par l'entreprise ESI, situé à Saint Brice en Coglès, en charge de l'entretien annuel du parc d'extincteurs de la Commune, d'un montant de 1 480,68 € TTC, devis validé par le Conseil.

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR POUR L'ESPACE PLURIFONCTIONNEL

Marie-Laurence PÉRIAUX rappelle les crédits inscrits au budget pour l'acquisition d'un défibrillateur. Elle donne connaissance des devis étudiés par la Commission compétente, qui propose de retenir l'offre présentée par CardiOuest situé à Rennes d'un montant de 2 262 € TTC, devis accepté par le Conseil.

ACQUISITION TABLES, CHAISES ET MATÉRIELS POUR L'ESPACE PLURIFONCTIONNEL

Marie-Laurence PÉRIAUX donne connaissance des devis relatifs à l'acquisition du mobilier du nouvel Espace Plurifonctionnel. La Commission propose de retenir l'offre présentée par DALTONER situé à Avranches d'un montant de 26 753,42 € TTC, devis accepté par le Conseil.

ACQUISITION ARMOIRE FROIDE POSITIVE POUR L'ESPACE PLURIFONCTIONNEL

Marie-Laurence PÉRIAUX expose la nécessité d'acquérir une armoire frigorifique en complément de la chambre froide installée dans le nouvel Espace Plurifonctionnel. Elle donne connaissance des devis étudiés par la Commission compétente, qui propose de retenir l'offre présentée par SBCP situé à La Chapelle des Fougeretz, titulaire du lot « Cuisine » d'un montant de 2 160 € TTC, devis accepté par le Conseil.

ACQUISITION D'UNE SONORISATION ET SYSTEME DE VIDEOPROJECTION POUR L'ESPACE PLURIFONCTIONNEL

Jean-Yves LEFRANÇOIS, adjoint en charge de la communication, expose la nécessité d'acquérir une sonorisation et un système de vidéo-projection dans le nouvel Espace Plurifonctionnel. Il donne connaissance des devis étudiés par la Commission compétente qui propose de retenir l'offre la mieux-disante présentée par CONTACT situé à Juvigny le Tertre, d'un montant de 9 199,54 € TTC, devis accepté par le Conseil. A noter qu'une demande de subvention prévue pour ce genre d'équipement au titre du contrat de territoire, volet 3, sera déposée auprès du Conseil Départemental.

MUTUALISATION – INGENIERIE VOIRIE – CREATION D'UN SERVICE COMMUN ADHESION

Considérant la création d'un service commun d'Ingénierie Voirie, en remplacement de l'ATESAT, et le recrutement d'un agent à la Communauté de Communes,

Considérant pour ce faire, qu'il convient de conventionner avec la Communauté de Communes pour adhérer au service commun afin de définir les modalités de mise en place du service entre la commune et la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adhérer au service commun proposé par la Communauté de Communes pour l'assistance en matière d'ingénierie voirie.

QUESTIONS DIVERSES

La Boulangerie

Le Maire rend compte de l'évolution des démarches en cours relatives à la réimplantation d'une boulangerie, suite à la cessation d'activité de la boulangerie Pilorge. Ces derniers conservent et occupent leur maison d'habitation. La nécessité de mettre à la disposition d'un futur boulanger, un logement et un nouveau point de vente a conduit à prendre contact avec Monsieur Jean RENAULT dont l'ensemble de la propriété est à vendre. Des demandes ont été déposées auprès de FRANCE DOMAINES, avec l'accord des propriétaires, pour que des estimations du Fournil d'une part et de la propriété Renault d'autre part soient réalisées.

Lorsque ces estimations seront connues, un dossier sera présenté au Conseil Départemental pour évaluation des possibilités d'aide au financement par le biais de subventions au titre du F.S.T (Fonds de Solidarité Territorial) et du Bouclier Rural (aides aux derniers commerces). Au vu et au su de ces différents éléments, le Conseil Municipal décidera de la suite à donner à cette affaire.



MAEC dans la basse vallée du Couesnon...

La Région Bretagne, autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2014/2020, a élaboré, en concertation avec les acteurs régionaux, un programme de développement rural (PDRR), au sein duquel est définie une stratégie régionale agro-environnementale et climatique conformément au cadrage national prévu pour la mise en place des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et climatiques) en région.

Les MAEC constituent un des outils majeurs du 2nd pilier de la PAC pour :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires ;
- maintenir les pratiques favorables sources profitables à l'environnement là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte du SAGE Couesnon a déposé un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) auprès de la région Bretagne pour permettre aux agriculteurs du Moyen et de la Basse Vallée du Couesnon de bénéficier de ces aides nouvelles dès 2016, que sont les MAEC. Le Syndicat est opérateur/coordonnateur sur l'ensemble des mesures. Le Syndicat Mixte du Couesnon Aval, le Conservatoire du Littoral et les Communautés de Communes du territoire sont partenaires de l'opération.

Principales mesures :

Six catégories de mesures : valoriser des systèmes plus herbagers pour les herbivores ; valoriser le lien entre l'élevage et la culture sur l'exploitation (pour nourrir les bêtes) ; réduire l'usage des traitements (pesticides, fongicides, herbicides) ; améliorer la gestion des zones humides ; entretenir le bocage ; favoriser la biodiversité (entretien des vergers, mares et installation de bandes avifaune). Certaines mesures existaient déjà, mais elles sont modifiées ou complétées par des mesures spécifiques aux enjeux environnementaux du territoire.

A quoi s'engage l'agriculteur ? Quels montants d'aide ?

Les volontaires s'engagent à modifier leurs pratiques agricoles sur une période de 5 ans. Le plafond d'aides, toutes mesures confondues, est de 450 euros par hectare et par an. Par exemple un exploitant souhaitant atteindre une part minimale de 65 % d'herbe et maximale de 18 % de maïs au bout de 3 années et réduire l'utilisation de pesticides est aidé à hauteur de 190 euros/ha/an avec un plafond d'environ 9 000 euros. Autre cas de figure : un exploitant ayant des parcelles en zones humides est incité à les gérer de manière extensive par une aide de 120 euros/ha/an.

Qui est concerné ?

Les agriculteurs dont la majorité des surfaces est incluse dans le bassin versant du Moyen et de la Basse Vallée du Couesnon.

Qui contacter ?

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé les exploitants peuvent faire appel aux prestataires avec lesquels ils ont l'habitude de travailler. Pour les guider sur la procédure générale à suivre ils peuvent contacter l'animateur de bassin versant

du Moyen et Bas Couesnon : Jo De Ridder au 02 33 89 15 11 ou par mail : jo.de-ridder@sage-couesnon.fr

Des informations sont également disponibles sur le site internet du Sage du Couesnon : www.sage-couesnon.fr

Et pour le marais ?

Concernant la MAEC qui pourrait être contractualisée sur le marais, une réflexion avec l'opérateur est en cours afin de savoir dans quelle mesure il serait profitable d'inscrire la réserve. Plusieurs cas de figure sont envisageables et une simulation des coûts de revient est en cours afin de choisir l'engagement le plus intéressant. Dès que la mesure sera identifiée, l'opérateur devra adapter le cahier des charges défini au niveau national en ajustant des variables définies en fonction du contexte local.

Vraisemblablement, la mesure sera opérationnelle pour la saison de pâturage 2017...

Condamnation des abreuvoirs du Couesnon : une expérimentation lancée sur le marais en 2016

Au sein du SAGE Couesnon, la disposition 54 préconise la suppression de la divagation du bétail au sein des cours d'eau notamment dans le cadre d'accès directs pour l'abreuvement des bêtes. En effet, sur les zones de pâturage situées en bord de cours d'eau, l'accès direct du bétail constitue une source de pollution diffuse importante avec des risques conséquents de contamination de l'eau sur le plan bactériologique, ainsi qu'une source d'altération des milieux aquatiques par la dégradation des berges du fait du piétinement du bétail.

Cette disposition est d'ailleurs associée à la règle « Interdire l'accès direct du bétail aux cours d'eau » édictée à l'article 1 du règlement du SAGE.

Concernant le marais, si cette règle ne s'applique pas pour les canaux présents sur le site, elle s'applique toutefois au Couesnon et implique de fait la condamnation des abreuvoirs accédant au cours d'eau.

Dans le cadre de l'organisation du pâturage sur le marais, la commune de Sougeal propriétaire du site, a pris pleinement conscience de cette réglementation et envisage de mener au préalable une expérimentation de gestion issue d'une réflexion qui a émergé lors d'une rencontre de terrain avec les représentants du SAGE Couesnon et du service de la Police de l'eau de la DDTM.

Cette expérimentation vise les 2 abreuvoirs du secteur nord du marais compris entre le sillon de Villormel et l'extrémité nord du marais. Elle consiste pour l'été 2016, en la pose de 4 pompes à museau (1 pour l'abreuvoir le plus au nord et 3 pour celui proche de la peupleraie) et à clôturer l'accès des anciens abreuvoirs.

Les travaux seront pris en charge à 80% dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) porté par le syndicat de bassin versant du Couesnon aval. Les 20% restants seront à la charge de la commune.

Au regard des résultats de cette expérimentation, l'extension des équipements aux 3 autres abreuvoirs présents le long du Couesnon pourra être envisagée en 2018.

Aurélien Bellanger

Technicien environnement Communauté de communes



Assainissement non collectif : le programme continue

La Communauté de Communes Baie du Mont Saint-Michel poursuit son programme de subvention en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour aider financièrement et accompagner les propriétaires des dispositifs d'assainissement non-collectif classés en risque sanitaire avéré.

En 2016, les aides sont révisées à la hausse pour atteindre un montant de 60 % du coût de l'opération plafonnée à 8 500 € par ouvrage, soit 5 100 € maximum.

Ce projet étant limité dans le temps, nous invitons les personnes éligibles à prendre contact au plus vite avec le service Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes afin de convenir d'un rendez-vous gratuit et sans engagement, où il sera l'occasion de vous présenter le programme en détail et de répondre à vos interrogations.

En moins d'un an, 40 personnes ont ainsi pu réhabiliter leur installation en profitant des aides.

Si vous êtes concerné, lancez-vous !

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le service Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes.

Blandine Cabrol – Chargée de mission Réhabilitation Assainissement Non Collectif :

02 99 48 79 55 ou anc@cdc-baiedumontsaintmichel.fr

Lutte contre le Frelon asiatique



La Communauté de Communes s'organise

Que faire après la détection présumée d'un nid de Frelons asiatiques ?

Le signalement est impératif...

1 - J'appelle ma mairie ou le service Environnement de la Communauté de Communes

2 - La mairie ou le service Environnement de la Communauté de Communes procède à l'identification de l'espèce, par le biais d'un référent communal.

3 - La Communauté de Communes organise la destruction du nid et **prend en charge à 100 % le coût de l'intervention.**

ATTENTION

En présence d'un nid de Frelons asiatiques, ne jamais entreprendre de le détruire seul. Cette démarche doit être réalisée par un professionnel

Comment faire des économies d'eau ?



L'eau est très présente sur Terre, mais seulement 1% de cette eau est douce et liquide. Sur cette portion, en plus des besoins primordiaux des écosystèmes naturels, s'ajoute la demande croissante des hommes qui met en danger l'équilibre des

milieux aquatiques. Afin d'atténuer le risque d'un déséquilibre entre la demande et la ressource disponible, les efforts d'économie doivent donc être une préoccupation quotidienne, pour la planète mais aussi pour votre budget !

Comment réduire sa consommation d'eau ?

Autrefois presque gratuite, l'eau constitue aujourd'hui un véritable poste de dépenses dans le budget des consommateurs. Il est pourtant possible d'économiser jusqu'à 30% de sa consommation quotidienne, si l'on respecte trois règles simples :

1 - Traquer les fuites

Les fuites sont souvent invisibles et pèsent lourd dans le budget : un robinet qui fuit au goutte à goutte c'est 11,50 € par mois, et pour une chasse d'eau, cela peut coûter jusqu'à 72 € par mois ! Pour détecter des fuites, un moyen simple consiste à relever les numéros du compteur d'eau le soir avant de vous coucher, puis à nouveau le matin, avant toute utilisation d'eau. Si les chiffres ont changé, attention, vous avez une fuite !

2 - Adopter les bons réflexes

Quelques gestes simples peuvent contribuer à faire baisser votre facture :

- Prendre des douches (d'une durée raisonnable) plutôt que des bains.
- Couper l'eau pendant la vaisselle, le brossage des dents, le savonnage.
- Utiliser le lave-linge et le lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins.
- Arroser votre jardin avec de l'eau de pluie de préférence et éviter d'arroser en cours de journée pour limiter l'évaporation.

3 - S'équiper en matériel hydro-économe

Il peut être intéressant d'équiper la maison d'appareils hydro-économiques, en particulier si ceux-ci représentent un faible investissement de départ et sont faciles à installer. En voici quelques exemples, utilisés par une famille de 4 personnes :

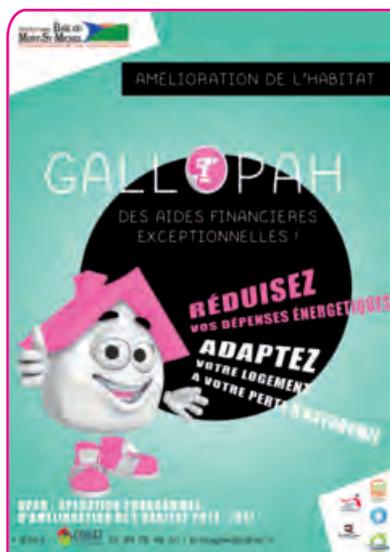
- La douchette à débit limité (de 15 à 40 €) se visse à la place de l'ancien pommeau de douche (de 30 à 45 € d'économies par an).
- Les éco-plaquettes (de 10 à 30 €) pour le réservoir des W.-C., second poste de consommation d'eau, (jusqu'à 24 € d'économies par an).
- Le mousseur pour mitigeur (de 5 à 10 €) s'installe sur les robinets dans la salle de bain et la cuisine (économie de 6 à 9 € par an).

Pour plus d'infos : www.rennsecodo.org



OPAH

Des aides à l'amélioration des logements des particuliers



Déjà un an et demi que le bureau d'études CDHAT, missionné par la Communauté de Communes, accompagne les particuliers pour obtenir des aides à l'amélioration de leur logement. Si vous aussi, vous avez des projets de travaux d'amélioration énergétique ou d'adaptation de votre logement au handicap ou à la vieillesse, n'hésitez pas à prendre contact avec lui pour définir quel projet pourrait être mis en œuvre et combien d'aides vous pouvez obtenir.

Votre contact :

le CDHAT au 02 99 28 46 50 - @ : bretagne@cdhat.fr.

Des permanences sont organisées tous les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois au siège de la Communauté de Communes (2, rue de Villebermont à Pleine-Fougères)

GALLO'BUS À LA DEMANDE

Un mode de transport au plus près de ses usagers !

Le service Gallo'Bus à la demande de la Communauté de Communes propose de se rendre le Mercredi matin au marché de Pontorson et le Samedi matin à celui de Dol de Bretagne.

Le petit plus du service réside dans la proximité proposée aux usagers : le chauffeur vous propose une prise en charge directement à votre domicile, à l'aller comme au retour.

Réservations au 02 99 48 58 19 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h, au plus tard la veille du déplacement. Ou par e-mail à l'adresse suivante : pae@cdc-baiedumontsaintmichel.fr



Satisfaire les usagers est une priorité du Gallo'Bus !

L'ADMR



« AVEC L'ADMR, FACILITEZ-VOUS LA VIE ! »

Un service de proximité, professionnel et adapté :

- Aide à la personne
- Ménage, repassage
- Garde d'enfant à domicile
- Portage de repas



Photo ADMR

Vous souhaitez un intervenant à domicile pour un soutien quotidien (aide au lever et au coucher, aide à la toilette et à l'habillage, préparation de repas, entretien du domicile et du linge) pour une aide aux courses, pour un accompa-

gnement et des sorties..., l'association est conventionnée par le Conseil départemental (APA, PCH, aide sociale), les caisses de retraite, les mutuelles ou les assurances.

Vous êtes confrontés à des événements au sein de votre famille : maladie, hospitalisation, grossesse, naissance, séparation... vous avez besoin d'une garde d'enfant à domicile, du transport d'un enfant à l'école ou chez un spécialiste... l'association est conventionnée par les caisses d'allocations familiales (CAF, MSA), pour vous soulager dans votre quotidien et vous accompagner dans votre fonction de parent.

Livraisons de repas en liaison froide avec un véhicule frigorifique, selon vos besoins, ponctuellement ou quotidiennement. Avec ou sans prise en charge l'ADMR intervient auprès de tous les publics.

Informations et devis gratuit au 02 99 48 66 51

Permanences sociales de la Communauté de Communes :

Permanence d'une animatrice locale d'insertion (CDAS de Combourg) le lundi matin ou toute la journée – prise de RDV au 02 99 73 05 69.

Assistants sociaux (CDAS de Dol), le Mardi après-midi et Mercredi toute la journée – prise de RDV au 02 99 48 21 92.

Mission Locale de Saint-Malo deux jeudis dans le mois (prise de RDV au 02 99 82 86 00)

PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes) sur RDV au 02 99 82 86 00

Pour toute demande d'infos complémentaires, contacter la Communauté de Communes au 02 99 48 58 19.



MOUVEMENTS DE PERSONNEL



Photo Jean-Yves Léfrancois

Jessica LEMOINE

La municipalité de Sougeal a tenu à saluer et remercier Mlle Jessica Lemoine lors de son départ de la Mairie, le 29 Février dernier. Jessica a assumé le poste d'agent d'entretien polyvalent pendant une période de 3 années. Dès la première année elle a pu acquérir son B.A.F.A. (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs) après une formation fournie par la commune et ainsi assurer la mission d'encadrement des enfants lors des séances du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, ce qu'elle a le plus apprécié durant ces années. C'est avec détermination qu'elle a pris en main les missions d'entretien des bâtiments communaux et le remplacement de secrétariat de mairie. De nouveaux défis sont à relever et très certainement de belles opportunités à créer pour Jessica entourée de sa famille, Arnaud et Mathéo.



Photo Jean-Claude Garner

Morane MARCHAND : C.A.E. à la commune de Sougeal.

Dans le cadre du recrutement de personnel sur la commune de Sougeal, nous venons d'accueillir Mlle Morane Marchand depuis le 1^{er} Mars dernier. Nous avons souscrit un contrat avec l'état, dont l'objet est de favoriser l'emploi, au titre du C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Morane est âgée de 18 ans et habite la commune de Pontorson. Ses principales missions qu'elle a déjà bien prises en main sont diverses : le travail en commun avec le secrétariat (saisie, enregistrement, aide aux associations ...), la responsabilité de la propreté des locaux communaux, l'accompagnement à la cantine scolaire et l'animation aux travers des activités pratiquées avec les enfants désireux de soutien scolaire (C.L.A.S.). Morane est volontaire et s'est très bien intégrée. Elle saura mener à bien ses différentes activités au sein de notre collectivité.

ÉTAT CIVIL

Décès - Inhumations

- M. André BIGOT**, 60 ans, décédé le 14 janvier 2016 à Sougeal.
- M. Marcel HEDOU**, 63 ans, décédé le 16 janvier 2016 à Saint-Malo.
- Melle Hélène POTIER**, 17 ans, décédée le 7 février 2016 à Sougeal.
- M. René GUÉRIN**, 93 ans, décédé le 1^{er} mars 2016 à Antrain
- Mme Yvonne MORIN**, épouse DEROYANT, 98 ans, décédée le 5 mai 2016 à Fougères

Naissance

Le 11 janvier 2016 à Saint-Malo :
Raphaël LAINÉ
 Fils de Marie-Laure LETOURNEUR
 et Samuel LAINÉ
 28, Lozerais
 Sougeal

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

Déclarations préalables			
N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
15E0005	M. GORÉ Alexandre	5, rue de Martinville	Remplacement porte de garage par fenêtre, et pose fenêtre de toit
16E0001	M. ALLART Didier	7, La Passetais	Remplacement de 3 lucarnes par 3 velux
16E0002	Mme BOUAISSA Amyra	10, rue du Clos Neuf	Construction piscine et cabanon de jardin
16E0003	Mme SWEILAM Ann Margaret	La Chevillonnais	Reconstruction façade et modification d'ouvertures
16E0004	M. GORÉ Alexandre	5, rue Martinville	Construction d'un mur séparatif, pose d'un portail et portillon

Permis de construire			
N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
15E0004	GAEC du Bas de la Lande	Le Bas de la Lande	Construction d'une fumière, nurserie et abri de stockage
16E0001	HILPRON Ludovic	La Touche Riou	Construction logement de fonction
16E0002	EMMERS Tomas	17, rue du Prieuré	Ouvertures, terrasses et abri de voitures



ESPACE PLURIFONCTIONNEL

Avancement des travaux



01/2015 - Avant



03/2015 - Démolition



04/2015 - Fondations



05/2015 - Fondations



06/2015 - Premiers parpaings



08/2015 - Les premiers murs



09/2015 - La Charpente



10/2015 - Extérieurs



10/2015 - Le préau



INVITATION

Rémi Chapdelaine, Maire et le Conseil Municipal de Sougeal ont l'honneur et le plaisir de vous inviter à l'inauguration du nouvel espace plurifonctionnel de Sougeal

le samedi 9 juillet 2016 à 11 heures

Toute la population de Sougeal est invitée

*à l'inauguration de la nouvelle
salle plurifonctionnelle.*

*La cérémonie débutera à 11 heures
et sera suivie d'un cocktail.*

*Le nom de cette salle, dont les propositions ont été
déposées à la Mairie, sera dévoilé à cette occasion.*



11/2015 - La cuisine



10/2015 - La Façade



11/2015 - La bibliothèque



11/2015 - Visite hebdo chantier



03/2016 - 1^{ère} livraison de plaquettes



04/2016 - Pose du parquet



04/2016 - Escalier extérieur



02/2016 - Chantier extérieur



05/2016 - Pose pierres rocaille



ESPACE PLURIFONCTIONNEL

Défibrillateur



Photos Jean-Yves Lefrançois

Un défibrillateur vient d'être posé sur la façade de l'espace plurifonctionnel, plus exactement sur le mur en granit, à gauche de l'entrée principale.

Le défibrillateur est un appareil électronique portable destiné à rétablir par un choc électrique le rythme cardiaque normal d'une

personne victime d'un arrêt cardiaque.

L'analyse du rythme cardiaque et le diagnostic sont automatiques. En dehors de la pose des électrodes et d'une préparation du patient l'appareil vous indique si un choc est nécessaire, il vous suffit ensuite simplement d'appuyer sur le bouton « choc » clignotant lorsque l'appareil vous y invite.

Une piste audio se déclenche afin de guider, d'une manière vocale, le sauveteur dans la procédure. Celle-ci est accompagnée d'indications visuelles et lumineuses.

Si l'intérêt de cet appareil est indéniable, il n'en reste pas moins nécessaire de connaître les gestes qui sauvent à savoir l'Alerte, le Massage cardiaque (réanimation cardio-pulmonaire) qui doit être réalisé avant et après la défibrillation, et jusqu'à l'arrivée des secours, ainsi que la Défibrillation (utilisation du défibrillateur)

Les chances de survie augmentent si ces actions combinées sont entreprises dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque. (chaque minute perdue correspond à une baisse de 10 % de chance de survie)

C'est pourquoi il convient, pour utiliser cet appareil dans les meilleures conditions, d'être initié aux gestes de 1^{ers} secours.

Pour cela nous avons prévu une initiation de base avec CardiOuest, fournisseur de notre appareil.

Toute personne intéressée est invitée à venir s'inscrire au secrétariat de mairie, où de plus amples renseignements vous seront fournis.

La date de cette formation sera alors communiquée en fonction du nombre de participants.

Nous encourageons vivement, les présidents d'association, organisateurs de diverses manifestations, intervenants scolaires, et toute personne en contact avec du public, de participer à cette formation.

Location de l'espace plurifonctionnel

Vous pouvez programmer vos locations à compter du 1^{er} août 2016 et faire vos réservations auprès du secrétariat de la mairie au **02 99 48 61 93**.

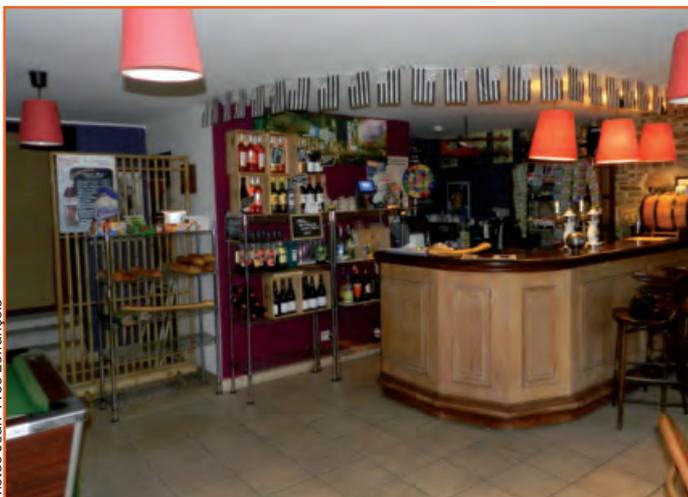
Les tarifs vous seront communiqués prochainement.

FETE DE LA MUSIQUE A SOUGEAL 2017

Non, il ne s'agit pas d'une erreur d'année, c'est bien en 2017 que nous vous donnons rendez vous pour ce moment de convivialité. Vivre un moment de détente et de rassemblement un soir d'été, vivifié par les voix des chanteurs et le son produit par des hommes et des femmes passionnés de musique. Le 13 Mai dernier, à l'issue d'un débat mené lors d'une réunion rassemblant des membres du conseil municipal et les représentants de la plupart des associations Sougealaises, (APEL/OGEC, UNC, Club des Retraités, Football Club, EFAS, Maquettes de la baie et ACCA) il a été décidé de reporter cet évènement d'une année pour plusieurs raisons.

Le principal argument étant la carence statutaire de cette organisation permettant d'assurer en toute conformité le déroulement de cette fête. Il convient également de signaler que la municipalité n'a pas prévu de financement particulier pour cet événement et a pris la décision de prioriser son budget animation 2016 pour une inauguration festive de la nouvelle salle plurifonctionnelle. Après discussion, une proposition de création d'association de fête de la musique, avec le soutien de la municipalité, est ressortie des différents échanges. Cette association doit se mettre en place au dernier trimestre de cette année 2016. Un certain nombre d'obstacles restent à surmonter, mais ainsi réunies par la raison, les personnes présentes à cette réunion ont montré leur intention de perpétuer cette fête d'un genre nouveau sur notre commune. Faisons en sorte que les personnes bénévoles puissent prendre du plaisir à y participer et d'accueillir un public qui se déplace pour vivre un évènement, une rencontre et faire la fête tout simplement.

Bar « La Passée » : dépôt de pain



Photos Jean-Yves Lefrançois

Depuis quelques temps, le bar «La Passée» vous propose, en plus du tabac et des jeux de grattage de la Française des jeux, **un dépôt de pain**. Vous pouvez passer vos commandes du mardi au dimanche sur place ou en appelant le **02 99 58 57 76**.



ÉTUDES PRELIMINAIRES ET MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL ET DE SON ENVIRONNEMENT

Simultanément à une réflexion en cours pour étudier la faisabilité de logements en cœur de bourg dans des bâtiments vacants, la commune, propriétaire d'une réserve foncière à proximité de la nouvelle salle, souhaite ouvrir cette zone à l'urbanisation dans le cadre d'une opération globale.

Pour ce faire, le Conseil Municipal vient de confier à l'Atelier PODER de Saint-James (50) et son co-traitant ABEIL, de Saint Grégoire, une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'un lotissement communal et de son environnement,

Le projet prévoit la réalisation d'un lotissement d'une surface de 4 000 m² environ, dans le prolongement de l'impasse de la Chenevière.

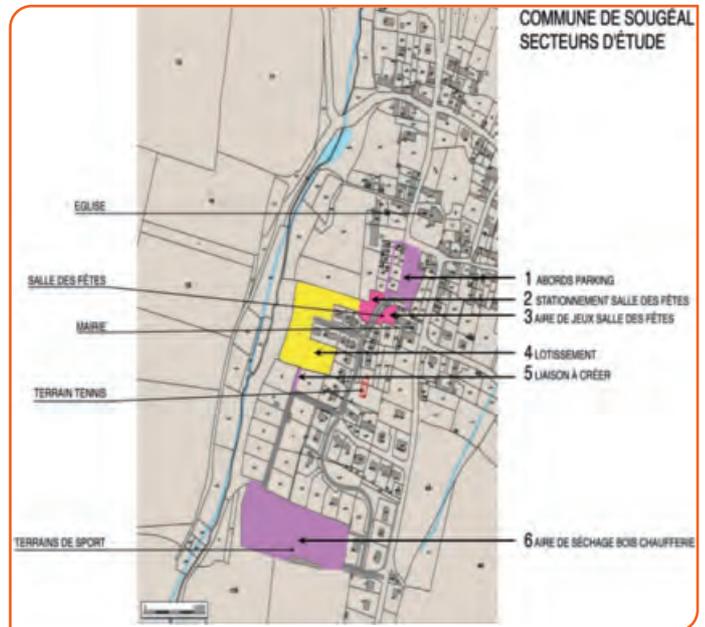


Vue de la voie d'accès au futur lotissement

Les Environnements

La construction de l'espace plurifonctionnel et de ses nouveaux usages générera de nouveaux besoins en termes de stationnement.

Les difficultés (circulation/stationnement) récurrentes lors des grands événements, ont conduit l'équipe municipale à repenser **le stationnement dans son ensemble**.



Pour répondre à ces besoins la commune a acquis une parcelle à l'ouest de la nouvelle salle et souhaiterait y installer un parking.

Par ailleurs le parking au nord de cette nouvelle salle devra être réaménagé.

Un espace d'implantation de **jeux d'extérieur pour les enfants** est à prévoir.

Après réflexion, la commune souhaite que cet espace dédié aux familles puisse être utilisé par les familles du quartier mais aussi par les utilisateurs de l'espace plurifonctionnel. Sa localisation s'impose donc au nord de cette salle et devra intégrer les aménagements connexes de sécurité et de circulation.

La chaufferie bois nécessite la **construction d'un bâtiment de stockage et séchage de son combustible**. En première instance, la commune envisage ce futur équipement en prolongement de son atelier communal.

Toutes ces données feront l'objet d'un examen approfondi par le Conseil municipal.

VOIRIE / RÉSEAUX

Adduction d'eau

La conduite d'eau qui dessert la ceinture du bourg en partant de la mairie a été renouvelée.

Les travaux ont été réalisés sur une durée de 5 à 6 semaines. Le Syndicat Intercommunal des eaux d'Antrain en était le maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre était assurée par le SMPBC.

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant ces travaux.

Curage des fossés

Cette année, le curage des fossés aura lieu en septembre sur la commune de Sougeal. Les personnes intéressées par la terre peuvent dès maintenant s'inscrire en mairie.



LA VIE À L'ÉCOLE

Le CLAS

Les activités périscolaires réalisées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité n'ont pas manqué d'initiatives et l'encadrement s'est vu renforcé par l'arrivée de deux nouveaux bénévoles, **Monique Bouffort et Annick Haugeard** qui se sont orientées vers l'aide aux devoirs mais aussi le tricot, le jardinage et les jeux de société. Nous leur avons demandé leur ressenti :

« J'ai apprécié à mon arrivée d'être très entourée et guidée par l'équipe déjà en place.

J'ai effectué un stage sur Fougères d'une journée en compagnie de Monique Frémont qui m'a permis de me situer dans cet environnement pour y trouver une place favorable avec les enfants et j'en suis ravie ». Monique.

« J'apprécie beaucoup le contact avec les enfants, c'est un moment très enrichissant pour moi ». Annick.

La municipalité a assuré le remplacement de Jessica Lemoine qui assurait, entre autre, la formation à l'informatique, par le recrutement de **Morane Marchand** qui attache beaucoup d'importance au fait d'assurer le soutien scolaire et le divertissement.

« Je me suis vite intégrée grâce aux bénévoles et à Valérie qui m'ont soutenue lors de mon arrivée. Je suis très satisfaite, de l'ambiance et de l'esprit d'équipe qui s'est installé, nous nous complétons. Les enfants s'investissent beaucoup dans les activités, que ce soit créatives ou autres. J'ai l'intention pour l'année prochaine de faire une activité théâtre ce qui a l'air de plaire beaucoup aux enfants. Je reste à leur écoute pour toutes propositions d'activités afin de les satisfaire au mieux. Je suis en préparation pour passer mon B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) c'est un projet qui me tient vraiment à cœur ». Morane.

Monique Fremont remplit la mission la plus ardue à travers le soutien aux devoirs tout en respectant le rythme de chaque enfant et nous passe le message suivant : « Je souhaite continuer à aider les enfants dans leurs devoirs et désirerais que le CLAS se réapprovisionne avec de nouveaux livres afin de réactualiser la petite bibliothèque actuelle et d'élargir leur horizon de lecture. » Monique.

La garderie est maintenue en parallèle pour les plus petits et encadrée par Valérie Beaupère qui ne manque pas d'apporter son aide à cette organisation. Le but premier des ces activités est de voir progresser intellectuellement et manuellement les enfants de l'école de Sougeal, et visiblement selon la directrice Myriam Jubault des effets positifs sont perceptibles.

Merci à toute l'équipe.



Photos Jean-Claude Garnier

Projet d'école autour de la lecture

Le projet lecture a été poursuivi tout au long de l'année. Des rendez-vous réguliers ont été organisés entre la classe maternelle et la classe des grands. Des scénettes de théâtre ont été interprétées; ainsi que des séances de lecture à voix haute.

Les élèves de CM ont remporté le défi lecture du collège St Joseph de Pleine-Fougères.

Les enseignantes ont réussi à atteindre leur objectif : donner à chaque enfant, quel que soit son niveau, le goût et le plaisir de lire.

Il va de soi que cette appétence à la lecture doit être nourrie chaque jour. Ce projet sera donc poursuivi l'année scolaire prochaine avec la mise en place d'une remédiation à la lecture individualisée grâce à l'outil informatique.

Le vivre ensemble : les récréations

Les enfants ont réfléchi autour des temps de récréation. Après avoir répondu à un questionnaire détaillé, une réflexion a été menée pour trouver des solutions au mieux vivre ensemble sur ces temps partagés par tous. Les élèves ont appris des jeux collectifs. Les plus âgés ont pour mission de proposer aux plus jeunes des activités adaptées.

Prendre soin de son école

Certains enfants ont manifesté leur souhait de participer à l'entretien de leur école. Ils désherbent, nettoient la cour pendant leur temps de pause.

S'investir dans des projets

Des groupes d'élèves ont mis en place des chorégraphies, pendant les temps de récréation. Ils les ont présentées lors de la fête de l'école du vendredi 24 juin.

Participation au projet sciences

Les enfants de la classe CE/CM ont participé au projet sciences autour du bocage, organisé par la Communauté de Communes de Pleine-Fougères. Ils ont planté des arbres, et participé à une randonnée scientifique sur la chaîne alimentaire, la reconnaissance du chant des oiseaux...



Photos Ecole

Sorties diverses

Les enfants ont également couru au marathon des Loustics, le jeudi 26 mai, en avant-première du marathon du Mont Saint Michel.

Le vendredi 27 mai, les enfants de la classe maternelle/CP sont allés à la ferme pédagogique de "la Rofinière" à Saint-Ouen des Alleux. Ils ont découvert les différents animaux et tâches de la ferme. Ils ont également appris à faire du pain.

Les plus grands se sont rendus à vélo à la forêt de Ville-Cartier, où ils ont pu s'initier à l'accrobranche.

Soirée théâtre en partenariat avec le CLAS

Les enfants de la classe CE/CM ont été sollicités pour une soirée théâtre à Bazouges-la-Pérouse. Plusieurs d'entre eux ont répondu présents. Ce spectacle du Théâtre National de Bretagne leur était particulièrement destiné puisqu'il parlait avec passion des craintes et angoisses à l'approche de l'entrée en sixième. Tout cela avec humour. C'est également sur une note très conviviale que s'est achevée cette sortie culturelle avec une rencontre tout en simplicité avec les comédiennes.

Il va de soi qu'une telle expérience est à reconduire. Merci aux bénévoles du CLAS !

APPEL AUX DONS

Toute personne, ou association souhaitant soutenir l'école de Sougeal, peut verser un don à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de Sougeal). Ce don ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : pour 30 € versés, 20 € de déduction fiscale. 50 € versés, 33 € de déduction fiscale. 100 € versés, 66 € de déduction fiscale.





CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS

2016	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	LIEU
9 juillet	Mairie	Inauguration du nouvel Espace Plurifonctionnel	Espace Plurifonctionnel
31 juillet	Fête de l'oie	Fête de l'oie	Marais de Sougeal
6 et 7 août	ACCA	Balltrap	A la Passetais
24 et 25 septembre	EFAS	Exposition	Espace Plurifonctionnel
2 octobre	UNC	Repas	Espace Plurifonctionnel
3 octobre	Amicale des retraités	Concours de belote	Espace Plurifonctionnel
5 novembre	EFAS	Soirée de «Guy Fawkes»	Terrain des sports
11 novembre	UNC	Commémoration 11 novembre	Salle du Conseil
12 et 13 novembre	APEL	Spectacle Asti EVEN	Espace Plurifonctionnel
19 novembre	Ouvrir les portes d'Agathe	Choucroute / Boeuf Madras	Espace Plurifonctionnel
5 décembre	UNC	Commémoration Harkis	Espace Plurifonctionnel
6 décembre	EFAS	Soirée Saint-Nicolas	Espace Plurifonctionnel
9 décembre	APEL	Arbre de Noël	Espace Plurifonctionnel

APEL DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Les différents membres de notre association sont:

Sébastien MOULIN, président
Caroline LEMEUR, trésorière
Lydia MOULIN, secrétaire
Odile DORCHIES, Vincent LHONORE,
Jean-Christophe MICHEL, membres

Notre rôle est de participer au financement des activités pédagogiques.

Les projets menés durant l'année scolaire 2015-2016 ont été les suivants:

- animation Halloween
- organisation de l'Arbre de Noël
- vente de bulbes en mars
- vente de gavottes en mai
- organisation de la "fête de l'école" le vendredi 24 juin 2016



Pour la rentrée, l'équipe s'implique déjà dans l'organisation d'un grand spectacle de qualité. Elle a fait appel à l'artiste Asti EVEN, qui revisitera pour vous les plus grands titres de la chanson française, de Trénet en passant par Montand et Bécaud jusqu'aux années 70 avec Mike Brant et Joe Dassin.

Il saura vous faire plonger dans la nostalgie de près d'un demi-siècle de souvenirs dans un show son et lumière de 2h30.

L'artiste Asti-Even se produira dans la nouvelle salle plurifonctionnelle de Sougeal. Un spectacle à ne manquer sous aucun prétexte, **samedi 12 novembre à 20h30** et **dimanche 13 novembre à 14h30**.

Les billets seront en vente dès la rentrée de septembre aux Carrefour Market de Dol-de-Bretagne et de Pontorson.

Vous pouvez également réserver auprès de :

Caroline LEMEUR :

02 99 48 61 44

Lydia et Sébastien MOULIN :

02 99 48 58 12

UNION SPORTIVE

La saison se termine avec une belle réussite pour la randonnée équestre et pédestre.

La **rando pour les marcheurs** à toujours lieu chaque mardi après-midi : lieu différent à chaque fois. Bienvenue à tous !

Gym au sol tous les lundis soir à 18h (salle de l'école) en attendant la nouvelle salle.

Appel aux bonnes volontés pour nous épauler.

Bonnes vacances à tous.

NOUVEAU

A compter du 12 septembre 2016, tous les lundis à 19h15 cours de renforcement musculaire et à 20h15 **ZUMBA**. Les inscriptions auront lieu le samedi 3 septembre de 14h00 à 18h00 à la salle des associations. Pour plus de renseignements nous contacter au 06 15 89 17 55.





E.F.A.S

Nouvelles de l'Entente Franco Anglaise Sougealaise et projets.

Pamela, Lynn et Chris ont organisé le repas "Bienvenue au Printemps" dans la salle des fêtes de Vieux-Viel.

Tous les participants ont apprécié la cuisine de notre nouveau traiteur et l'ambiance était très joyeuse. Merci aux organisatrices.

Les groupes d'activités : patchworks, peintures et photos ont décidé de réserver leur exposition annuelle de leurs différents travaux réalisés pendant l'année, dans la nouvelle salle de Sougeal, les 24 et 25 septembre 2016.

Sur proposition du président, le comité accepte de nommer « **Présidentes d'honneur** » :

Madame Colette Duval et Madame Jacqueline Walter qui ont été à l'initiative de la création de notre association.

ENTENTE FRANCO-ANGLAISE SOUGEALAISE

En présence de tous les adhérents, lors de notre réunion de fin de trimestre le 25 juin 2016 à 17 heures, le président leur offrira le diplôme de 'Présidente d'honneur' en reconnaissance de l'énorme travail réalisé.

Mille mercis à ces deux dames généreuses et dynamiques pour avoir permis aux Sougealais et aux anglais de se rencontrer, de se connaître et de partager leur amitié et connaissances.

E.F.A.S hors les murs

Pendant le mois de mai, le club photo a exposé à la médiathèque de La Fresnais, à l'invitation de Mme Bocquillon, chargée de la culture.

De nombreux visiteurs ont apprécié cette exposition et 70 personnes ont participé à un vote de préférence, la photo choisie a reçu 10 votes.

*Le président
Guy Weiss*



Photo Efas



Photo Efas

Le club photos de l'Efas

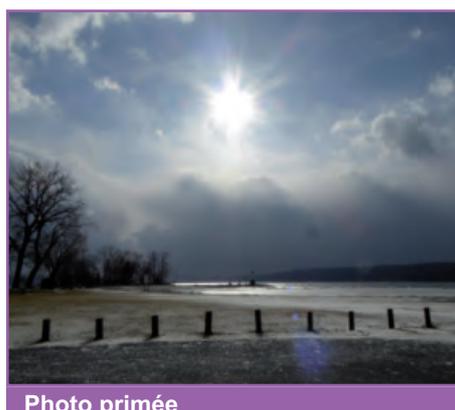


Photo primée



Photo Efas

News of the Entente Franco Anglaise Sougealaise and projects.

Pamela, Lynne and Chris organised a "Welcome to Spring" meal in the Salle des fetes de Vieux Viel.

Everyone appreciated the cuisine of the new caterer and the atmosphere was very pleasant. Thanks to all those who helped to organise it.

The groups Patchwork, paintings and photos have decided to transfer their annual exhibition of work realised this year, to the new salle de Sougeal which will take place on the 24th & 25th September 2016.

It was proposed by the president that the committee approved as "**Honorary Presidents**" :

Madame Colette Duval and Madame Jacqueline Walter who initiated the creation of our association.

ENTENTE FRANCO-ANGLAISE SOUGEALAISE

With all the members gathered at our end of term evening on the 25th June at 17.00 hours the president will present to them the diploma of "Honorary President" in thanks for their great work.

Many thanks to these two generous and dynamic ladies who have committed to the "Sougealais" and to the English to meet and share their friendship and knowledge.

E.F.A.S outside

During the month of May the photo club held an exhibition in the Mediatheque de La Fresnais at the invitation of Mme Bocquillon, in charge of culture.

Many visitors appreciated this exhibition and 70 people took part in voting for their favourite photo. The most popular photo received 10 votes.

*The president
Guy Weiss*



LES MAQUETTES DE LA BAIE

La saison se termine pour notre association. Plusieurs expositions ont eu lieu depuis le début de l'année : mi-mars, concours européen à Jabbeke en Belgique, divers expositions à Bourgoin-Jallieu (Isère), mais aussi à St Père Marc en Poulet, Dol de Bretagne, Pleine-Fougères,...avec de nombreux prix récompensant le travail de plusieurs de nos membres.

Un grand merci aux personnes qui se sont déplacées pour notre repas annuel à Sains le 30 avril dernier.

L'association travaille de pied ferme sur le projet de Festival de 2017 à SOUGEAL.

Je remercie toutes les personnes travaillant dans l'ombre de cette future organisation, qui sera, je l'espère, une nouveauté pour certains et une découverte de nos talents pour d'autres.

Toutes les personnes qui souhaitent participer au Festival 2017, peuvent rejoindre notre équipe de bénévoles et seront les bienvenues, car le projet est encore plus vaste qu'en 2015 et surtout plus festif.

Pour tout connaître sur notre association et les préparatifs de cette manifestation en 2017 à SOUGEAL, vous êtes tous invités à l'assemblée générale qui se déroulera le **samedi 10 septembre 2016 à 14 h 30 à la salle des associations de Sougeal** et qui se terminera par le verre de l'amitié.



Photos Maquette de la baie

Pour tous renseignements contactez-moi au **06 77 66 86 90**.

Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances et un bel été.

*Le Président
Roland Guérin*

AMICALE DES RETRAITÉS

Photos Michel Leroy

Nous venons de nous retrouver le 5 juin pour notre repas sous chapiteau qui s'est très bien déroulé, ce qui a permis de passer un agréable après-midi. Je vous remercie tous pour votre participation, d'une manière ou d'une autre, qui a été satisfaisante pour la vie du club.

Nous avons effectué un voyage le 17 juin organisé par le canton à Ploumanach. Nous reprendrons nos activités le 8 septembre avec la réunion mensuelle et naturellement à la nouvelle salle. Le repas cantonal à la Boussac sera le 24 septembre et le repas de fin d'année le 3 décembre.

Le conseil d'administration a été un peu modifié après de nouvelles élections à l'Assemblée Générale. Il se présente ainsi :

Présidente :	Jeanne-Marie Rabot
Vice président :	Claude Renault
Secrétaire :	John Nash
Trésorière :	Paulette Bodin
Membres :	Pierrette Legendre Claudine Raux Alain Brault Daniel Boissel

Profitez de ces quelques mois de repos, le bureau et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances.

*La Présidente
Jeanne-Marie Rabot*





UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Un nouveau président dans un bureau renouvelé



Photo Jean-Yves Lefrançois

Michel Leroy, Président.



Photo Jean-Yves Lefrançois

Composition du bureau : Guy Weiss, Andréa Colin, Constant Haugeard, Alain Brault, Louis Lejeanvre, Michel Leroy, Alfred Périaux et Henri Legendre.

Lors de la réunion du nouveau bureau élu précédemment au cours de l'assemblée générale, il a été procédé à l'élection du nouveau président, faisant suite au départ de Jean-Claude Richet. Michel Leroy, Soldat de France, a été élu à l'unanimité.

Commémoration du 8 Mai 1945

La célébration de la messe cantonale a eu lieu en l'église Notre-Dame-de-Toutes-Joies à Broualan. Puis la cérémonie, au Monument aux Morts, s'est déroulée à Sougeal. Lors des discours de Monsieur le Maire et du Président, il a été rappelé notre devoir de mémoire, bien que nous célébrons la victoire des alliés et du retour de la paix en Europe, celle-ci est fragile, malheureusement les événements récents nous l'on rappelé.



Photo Jean-Yves Lefrançois

Michel Leroy, nouveau Président de l'UNC, a remis la médaille de soldats de France à Claude Renault, Michel Berthelot et Daniel Boissier, lors du verre de l'amitié.

Prochaines commémorations

Le Vendredi 11 Novembre 2016, commémoration de la fin de la guerre 1914-1918. Ce jour, sera rendu un hommage particulier aux victimes Sougealaises de 1916.

Le lundi 5 décembre 2016, journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.

*Le Président
Michel Leroy*



Photo Jean-Yves Lefrançois



Photo Jean-Yves Lefrançois

Concours de palets du 19 juin 2016



Photo UNC

Remise de la coupe à l'équipe gagnante.



FÊTE DE L'OIE À SOUGEAL

31 Juillet 2016, c'est la date fixée pour la traditionnelle Fête de l'Oie au marais de Sougeal.

Les oies seront bien rôties, des fours ont été rénovés, les gourmands et les gourmets pourront activer leurs papilles.

Les valseurs pourront faire tourner leurs partenaires, tandis qu'à la loterie à la volaille, les joueurs seront à même d'étoffer leur basse cour ; les enfants eux disposeront de jeux adaptés à leur âge, dont une structure gonflable.

Le comité organisateur fait appel à toutes les bonnes volontés de Sougeal et Vieux-Viel pour la réussite de cette fête. Tous les bénévoles, jeunes ou moins jeunes sollicités ou non seront les bienvenus.

D'autres renseignements seront communiqués avant cette date du 31 juillet.

Il reste à espérer du très beau temps, beaucoup de fraternité et un franc succès.

Constitution du Bureau :

Rémi CHAPDELAINÉ, Président

Jean CHAPDELAINÉ, Vice-président

Marie-Laurence PERIAUX, trésorière

Yvon GUILLOUX, secrétaire

Virginie JAMIN, membre

Jean TIZON, membre

Rémi LETOURNEUR, membre



Photo Jean-Yves LeFrançois

Programme :

Dès le matin, un service de circulation et de parking sera opérationnel.

Dès 7h00, grand vide-grenier et vide-jardin (tarif 2 € /ml).

Renseignements auprès de **Patrick DAVID** au 07 67 74 97 56

12h00 : début du service de restauration (oies, grillades, galettes saucisses)

Dans l'après-midi, diverses animations :

- danse sur parquet avec « Jojo et Alexis », les musiciens.

- Bowling, chamboule-tout, pêche à la ligne, structure gonflable pour les enfants,...

Réservations possible de vos oies à partir du 18 juillet, auprès de :

Odile TIZON au 02 99 48 58 49

Yvette BRAULT au 02 99 48 62 41

Pour les dons de volailles, café, sucre et autres, l'équipe responsable passera dans les maisons une semaine avant, c'est-à-dire le samedi 23 juillet, à partir de 9h00.

Nous vous demandons de leur réserver un bon accueil.

*Le Président
Rémi Chapdelaine*

OUVRIR LES PORTES D'AGATHE

Le 19 novembre sera organisé un repas à la nouvelle salle de Sougeal pour donner suite au loto qui a connu un franc succès pour Agathe le 14 mai 2016 à St Brice en Coglès.

Comme toutes les actions organisées depuis le début de la création de l'association (lotos, vente de peluches, repas, récolte de bouchons...), ces manifestations ont pour objectif de recueillir les fonds nécessaires à l'amélioration des conditions de vie d'Agathe, tels que les travaux qui débiteront en juillet pour l'agrandissement de la porte, de façon à rendre l'entrée accessible avec son fauteuil roulant.

Seront également organisés un marathon pour récolter de nouveaux fonds et plusieurs autres activités.

Les parents et la famille d'Agathe remercient tous les participants aux soirées, les bénévoles, les membres du bureau et tous ceux qui contribuent de près ou de loin au bon fonctionnement de l'association et par là même au bien être d'Agathe, que ce soit la récolte des bouchons, la fabrication de gâteaux, ou le partage des informations pour les actions organisées.

Prochain rendez-vous : 19 novembre 2016 à la nouvelle salle de Sougeal : choucroute ou bœuf madras préparé par traiteur. Tickets en vente auprès de Mme Katy VOISIN.

*La Présidente
Katy Voisin*



Photo Association

Coordonnées de l'Association : Ouvrir les portes d'Agathe

Mail : voisin_katy@orange.fr

Tél : 02.99.48.66.75 ou 06.30.12.57.76

Site internet : <http://www.ouvrirlesportesdagathe.com/>



ACCA DE SOUGEAL

Bonjour à toutes et à tous,

Après un début difficile sur le plan des conditions de chasse, la fin de saison a été meilleure. En cause, l'évolution de l'agriculture avec des champs de plus en plus grands qui rendent la quête du gibier plus difficile et l'évolution du climat, qui génère des températures de début de saison élevées, peu favorables.



Photo Jean-Yves LeFrancçois

Assemblée générale de l'ACCA le 5 juin 2016

La saison n'est pas tout à fait terminée sur le plan nuisibles (corbeaux). A ce sujet, notre travail commence à porter ses fruits. Concernant le renard, le travail de régulation, malgré sa difficulté est efficacement réalisé et je remercie toutes les personnes qui y participent.

Notre nouveau plan de chasse « Grand gibier » vient de nous être attribué, nous avons obtenu six bracelets chevreuils et deux sangliers qui seront prélevés au cours de la saison 2016/2017.

Notre Ball-trap se déroulera les 6 et 7 août au lieu-dit « La Passetais » avec un repas (moules frites) le dimanche midi.

Pour finir, je remercie également toutes les personnes qui participent à nos manifestations.

*Le Président
Christophe Repessé*

FOOTBALL CLUB DE SOUGEAL

**La saison terminée,
et une montée à la clef.**



Toute l'équipe est heureuse d'avoir pu décrocher cette montée, après une saison riche en émotion que ce soit en coupe ou en championnat.

Les recrues ont été favorables au bon fonctionnement du club, puisque la communion de l'équipe s'est bien montrée positive.

La saison à peine finie que les démarches pour la saison

suivante ont commencé pour avoir une bonne base début de saison prochaine :

- le concours de palets qui a eu lieu le 14 mai, bénéfique pour nous avec une bonne recette.
- le repas annuel le 11 juin.
- un autre concours de palet aura lieu dans la deuxième partie de l'année avec également un repas à définir.

La préparation d'avant saison, reprendra le 22 juillet, avec un mois d'entraînement et deux matchs amicaux. Les matchs officiels commenceront fin août.

Les recrues sont déjà en route avec 6 arrivées et quelques arrêts au compteur.

Nous avons l'honneur d'évoluer en division 3 ce qui n'était pas arrivé sur cette commune depuis la saison 2000-2001, la direction montante du club se fait savoir, ce qui donne une bonne dynamique à l'équipe, et aux supporters qui sont venus nombreux cette saison, ce qui est très plaisant le dimanche après-midi.

Les membres du bureau vous souhaitent de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous au stade dès le mois d'août pour les matchs de Coupe et les dimanches suivants.

*Le Secrétaire du club
Eddy Masson*



L'abbé Ricault Jean Joseph (1747-1797), cy-devant recteur (suite)

Le département a décidé de concentrer les réfractaires à Rennes pour les déporter plus facilement vers les îles anglo-normandes. Ainsi, à la mi-juin 1792, le recteur « déplacé de la paroisse de Sougeal » est au chef-lieu où il rencontre les réfractaires originaires de Sougeal : Frédéric-Augustin Fertigné ex-vicaire de Vern, Raoul Bodin et Jacques Gilbert ex-recteur et ex-vicaire de la Chapelle-Saint-Aubert. Mais partir en abandonnant ses créanciers pose un problème de conscience à Jean Joseph : il fait venir son cousin Jean Deschamps et par acte sous seing privé passé le 15 juin il lui donne tous ses biens mobiliers qui sont à la Brégonnière ; il les détaille de mémoire et les évalue à 1.592 l.10 sols ; il abandonne la jouissance de quelques pièces de terre qui rapportent environ 60 l. l'an et ce jusqu'à remboursement du reliquat de 207 l.8 sols. Colliot, enregistré à Antrain le 10 décembre 1792.

Les prêtres de Sougeal refusent la déportation et se cachent. Le couteau de la guillotine est désormais sur leurs têtes. Ricault, caché à La Fontenelle, ne sortira de la clandestinité que le 13 décembre 1796. Mais ses parents d'Antrain, ses paroissiens, ses amis lui ont assuré une protection efficace ; on le voit bien dans les bois du no man's land entre la Fontenelle et Sougeal, bois de la longue vallée en gorge du Canot et taillis de la Boissière, sous la protection rapprochée de quelques chouans.

Les administrateurs de Trans prétendront que l'abbé qu'ils surnomment « Cœur de Lion » est chouan actif. Or les réfractaires de la région n'ont jamais porté les armes, même s'ils étaient aumôniers dans la Chouannerie ; c'est le cas de l'abbé Fertigné, comme du très respecté abbé Lambert de Tremblay qui renverra au début de la Restauration « l'arme d'honneur » qui lui avait été attribuée à Paris : il y a incompatibilité, explique-t-il, entre son ministère et l'usage d'une arme de guerre.

Dans les périodes de rémission Jean Joseph loge-t-il en lisière des bois, à la Porte ou à la Dalimerais ? Dans ces deux grands villages de la Fontenelle, certaines maisons ont une petite porte de derrière donnant directement dans la vallée. Joseph Bodin, dont la famille est depuis deux siècles sur les lieux, m'a souvent parlé d'un prêtre habitant la Dalimerais et disant la messe à la Boissière, mais sans me préciser l'époque. L'historien d'Antrain, l'abbé Jarry, a évoqué la chapelle de la Boissière bâtie en face du logis seigneurial dans l'enceinte fortifiée ; il l'a connue sécularisée mais encore debout entre les deux guerres ; le proscrit a pu y célébrer des messes clandestines dans une sorte de « petit désert ». De plus, il était plus en sûreté sur le territoire

du canton d'Antrain que sur celui de Trans dont les dirigeants font souvent preuve d'un grand zèle.

Yves Meslier réussit à chasser les non-conformistes des petites écoles en dénichant un ex-frère capucin originaire de Quintin, Laurent Lagadec, qui peut apprendre à écrire, lire et compter mais ne connaît pas le latin. Le 3 septembre 1792, après serment à la Nation, il est accepté par la commune qui le logera ; un traitement de 180 l. l'an lui sera versé par le district de Dol ; le 3 décembre Lagadec réclame son trimestre à cette autorité.

Relevant d'une maladie de plusieurs mois, et après l'enregistrement du 10 décembre, Jean Deschamps va pouvoir charroyer jusqu'à Antrain ses objets mobiliers de la Brégonnière. Ayant eu vent du projet, conseillée par Meslier, la municipalité de Sougeal prononce la saisie générale le 18 décembre. L'huissier Besnard porte une vive protestation à Sougeal. Mais dès le 19 décembre Jean Rapinel, juge de paix de Trans, et son greffier Jacques Lelavandier arrivent pour l'inventaire ; Jean Bouyer, maire, des officiers municipaux, le constitutionnel Meslier sont sur les dents. Charlotte Aubrée et Perrine Videloup ne peuvent que laisser faire et on se moque bien de l'ancien maire Lambert « procureur » en titre de l'abbé Ricault. Mais quand la compagnie veut inventorier la grange elle se heurte au refus énergique de Marie Renault veuve Guillard et de ses filles. Le tribunal bat en retraite en chargeant la garde nationale locale de Jean Berthelot de surveiller la grange de tous les côtés et spécialement derrière pendant toute la nuit. Le 20 décembre au matin les « guillardes » font un dernier baroud d'honneur : on ne tient aucun compte qu'elles étaient locataires depuis la saint Michel et que l'abbé avait donné divers objets en paiement de services. On recense même les deux tonneaux vides en dépôt à La Rivière, en la Fontenelle. Le 31 janvier 1793 Jean Deschamps s'adresse au district de Dol : « Dans tous les temps et presque chez tous les peuples, la propriété ayant été regardée comme un des principaux liens qui attache les citoyens à la patrie, ce n'est pas sans raison qu'elle est mise par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen au nombre des choses inviolables et sacrées ; par quelle fatalité suis-je donc obligé de me plaindre des atteintes qu'on a porté en ma personne ». Il demande main-levée de la saisie municipale sur « les fruits de son ménage à Sougeal ». En vain.

Les 3, 4, 5 et 6 avril 1793 c'est la fête pour les adversaires de l'abbé Ricault : le greffier Lelavandier procède à la vente en 175 lots des objets mobiliers de la Brégonnière. Cette vente est illégale car seuls les biens fonciers des ennemis



de la Nation sont saisissables, les biens mobiliers étant garantis à leur famille. Tout y passe, de 3 pots de chambre à 2 vieilles soutanes... Un buffet, lot le plus cher, part pour 75 l. ; les 2 couettes de plume valent presque autant. L'horloge de fer avec sa boîte donne 38 l., le moulin à blé noir 3 l., le travail 2 l., le moulin à café 1 1/2 sols. Les objets propres au ministère du prêtre ne sont pas oubliés : 2 prie-Dieu, plusieurs livres en latin, une « jalousie », qui serait peut-être un confessionnal de fortune, etc. Ricault avait aussi une carte géographique. Côté purement agricole, nous notons 3 poulets, 4 vaches dont 2 « excellentes » et le cuir d'une cinquième « crevée en jettant le veau », un carreau de vieux choux dans le jardin, de l'herbe à faire foin, une levée de froment, tonneaux, barriques, liens à tonneaux, marnise, une « pille à filasser », etc, etc. Sans honte, les adversaires de Jean Joseph sont venus parader et repartent avec quelques lots ; des gens de Trans : Corbe achète 7 lots, Valentin Héron 3 (carte géographique, jalousie, baromètre) ; le maître d'école » monte son ménage avec petite table, seau à puiser de l'eau, billot à viande... Meslier n'est pas en reste.

Pour faire durer le plaisir les responsables décident de perquisitionner chez l'ancien maire Louis Lambert. Julienne Marie, son épouse, ouvre la porte mais on ne trouve rien. Les Lambert ont une autre maison où l'on découvre des vêtements de femme ; on en fait 2 paquets, l'un pour la municipalité et l'autre pour le district. La vente a rapporté 1.303 l. 6 sols. L'épreuve morale a été très dure pour l'abbé qui est caché à une petite lieue seulement.

La Terreur est à l'ordre du jour en septembre 1793. Chose incroyable, le district de Dol afferme pour son propre compte pour 6 ans, le 12 juin 1794, la maison de la Brégeonnière, qui appartient à la veuve Jus, à Samson Rapinel, de Trans et le plus offrant : 50 l. ; le fermier devra verser les deux tiers de la somme dans la caisse du district et le tiers restant dans ses greniers sous forme de denrées.

Quand Robespierre tombe le 27 juillet 1794 on espère un grand apaisement. Début 1795, c'est la pacification de l'Ouest avec retour de réfractaires et parfois réouverture d'églises. Jean Joseph reste heureusement caché car à la fin de l'année tout recommence. On est sous le Directoire. À l'échelon local, l'administration cantonale, le président Rapinel fils, le commissaire du pouvoir exécutif Corbe, le secrétaire greffier Valentin Héron, à la tête du canton de Trans, sont de fermes républicains. Chaque commune n'est représentée auprès d'eux que par 2 personnes : pour Sougeal, l'ex-maire Lambert, agent communal, et son adjoint Jean Goumeaux ; ils sont royalistes et soutiennent l'ex-recteur.

La 2^{ème} chouannerie est très violente, c'est la guerre civile et le sang, hélas, « abreuve nos sillons ». L'abbé constitutionnel Meslier est retrouvé massacré par les Chouans à Vaucension le 2 novembre 1795 ; aucun document ne met en cause son confrère réfractaire. Le 22 décembre, au petit

matin, Jean Hubert, 26 ans, marchand mercier à Bas Rozel en Pleine-Fougères, est massacré à Alisson ; la nuit du 24 au 25 mars 1796, Sébastien Denis est assassiné à son domicile, à la Haye en Sougeal ; le 31 mai 2 jeunes gens sont tués dans la nuit aux moulins de Langle, en La Fontenelle : Louis Frageul et Yves Hubert, 17 ans, un des fils du fermier de la Rivière ami de l'abbé Ricault. Un détachement de la 13^{ème} demi-brigade de ligne a été installé à Sougeal avec l'église pour corps de garde et bivouac. Une patrouille de ce cantonnement, le 18 avril, surprend un chouan isolé et endormi dans un champ à Vieux-Viel : Sougealais surnommé « Le Roi » il avait été de l'expédition Orain à la Rouërie ; emmené à l'administration cantonale, on décide de le conduire à Antrain : dans la forêt de Villecartier il tente d'échapper et les bleus l'abattent, à moins qu'il ait été victime du procédé utilisé contre Barbot.

Cependant le général Hoche (1768-1797) commandant en chef de l'armée de l'Ouest, veut rétablir la discipline militaire : vols, viols, massacres sont interdits. Le général Travot arrive à Fougères pour réduire un gros foyer de la Chouannerie. Le renouveau catholique est puissant. Au Conseil des Cinq Cents le député Jordan parle hautement pour la liberté religieuse. Aucun culte constitutionnel n'existe plus dans tout le canton et pourtant Jean Joseph ne se décide pas à reparaître au grand jour et ne quitte pas son repaire qui a toujours échappé aux gens de Trans. La résistance morale du recteur de Sougeal est toujours intacte mais après 5 années d'angoisses sa santé n'est-elle pas altérée ?

Rêve-t-il de célébrer la messe de Noël 1796 dans son église ou dans une grange voisine ? L'abbé Ricault rentre au bourg de Sougeal le 13 décembre et il est logé chez les demoiselles Guillard, mais il est arrêté le surlendemain de Noël : je manque de détails mais ces deux dates sont sûres, le recteur réfractaire a bien célébré Noël avec ses paroissiens. L'abbé est conduit manu militari au chef-lieu cantonal : le chemin direct par les Herses, le Cormier, Tréhel, le Châtelier fait 5 km 250 ; pendant le parcours le pauvre abbé a eu le temps de penser au meurtre de son paroissien « Le Roi » 8 mois plus tôt. La vallée du moulin de Tréhel, le bois du Châtelier, la vallée du moulin de Cruande sont des sites favorables à une exécution sommaire.

Le président Jean Rapinel relâche le prisonnier. Mais le choc psychologique a été terrible pour le prêtre qui s'alite dès son retour chez ses hôtes et meurt 3 mois plus tard, le 8 avril 1797, à 50 ans. L'acte de décès dit qu'il est mort « chez les Guillardes, là où il faisait son domicile depuis sa rentrée ». Son ami Louis Lambert le fit inhumer près de son église, au milieu de ses paroissiens. La cloche sonna toute seule le glas sans être manœuvrée par le sacriste Michel Lasthier ; Un document du presbytère écrivait : « Tout le bourg rendit hommage à ce fait miraculeux ».

Alfred Jamaux



**les cigognes
sont de retour**

